

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 07 FÉVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : MODIFICATION DES STATUTS N°2019-01

MODIFICATION DES STATUTS N°2019-01

- VU les statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » ;
- Les articles N°L5214-16 et L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président explique aux délégués qu'afin :

- De ne plus prendre en charge les dépenses de transport des scolaires pour l'activité piscine et pour le CLSH à compter de la fin de l'année scolaire 2018-2019 soit une fin d'exercice de la compétence au 10 juillet 2019.
- De prendre une nouvelle compétence facultative pour les missions hors GEMAPI comme suit :
 - 16- « Gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants de la Dore, du Litrou et de l'Allier :
 - Animation et concertation dans les domaines de la prévention des risques d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans les sous-bassins ou groupements de sous-bassins ou dans les systèmes aquifères, correspondant à une unité hydrographique (et notamment l'animation des contrats territoriaux Dore et Litrou / Jauron).
 - Mise en œuvre ou participation à des actions visant la gestion qualitative ou quantitative de la ressource en eau.
 - Mise en œuvre ou participation à des actions de protection de l'environnement.
 - Mise en œuvre ou participation à des actions d'animation foncière en vue de la préservation de la dynamique fluviale.»

Il convient de pourvoir à une modification des compétences dans la rédaction des statuts de la CCEDA.

Monsieur le Président donne lecture du projet de modification des statuts.

Après avoir échangé au sein de l'Assemblée sur le contenu des nouveaux statuts, Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée de modifier les statuts en rédigeant le contenu des compétences comme présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la modification des statuts comme proposé, à :

- 5 Abstentions
- 30 Pour

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.